

8547/17
(OR. en)

PRESSE 20
PR CO 20

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3532^e session du Conseil

Affaires générales

(article 50)

Luxembourg, le 27 avril 2017

Président **Louis Grech**
Vice-Premier ministre et ministre des affaires
européennes de Malte

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion extraordinaire du Conseil européen (article 50) du 29 avril 3

AUTRES POINTS APPROUVÉS

TRANSPARENCE

– Accès du public aux documents 4

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion extraordinaire du Conseil européen (article 50) du 29 avril

Le Conseil, réuni dans une configuration de l'UE à 27, a préparé la réunion extraordinaire du Conseil européen (article 50) qui se tiendra le 29 avril. Il a achevé les travaux préparatoires sur le projet d'orientations relatives aux négociations sur le Brexit et est convenu de transmettre ce document aux chefs d'État ou de gouvernement en vue de son adoption définitive.

Le premier projet d'orientations a été présenté par le président, M. Donald Tusk, le 31 mars, après la notification par le Royaume-Uni de son intention de quitter l'Union européenne et le déclenchement de l'article 50 du TUE. Une fois adoptées par le Conseil européen, ces orientations définiront le cadre des négociations avec le Royaume-Uni et établiront les positions et les principes que suivra l'UE au cours de ces négociations.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le Conseil européen a approuvé, le 27 avril 2017, la réponse à la demande confirmative n° 07/c/01/17 (*doc.* [7/1/17 REV 1](#)).
